

Numéro de formateur : Article L. 6352-12 du Code du travail « Enregistré sous le n° 54.86.002.98.86 à Poitiers. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ». **Organisme certifié Qualiopi (actions de formation)**

Poitiers, le 14 janvier 2025
(V1_2025)

FORMATION

LA RELATION AMOUREUSE DANS L'ENTREPRISE

Que peut faire l'employeur face à Cupidon ?

DATE et HORAIRE **Vendredi 14 février 2025**
9 h 00 à 11 h 00

DURÉE **2 heures**

PARTICIPATION **INTER-ENTREPRISES - En présentiel ou en distanciel (en direct via Teams) ***
**pour un confort de suivi, il est recommandé de privilégier une participation en présentiel*

TARIF INDIVIDUEL **240.00 € HT (288.00 € TTC) pour 2 heures**

LIEU (présentiel) dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS

NB : En cas d'impossibilité exceptionnelle d'accueil dans la salle de formation de Ten France, la formation se déroulerait dans une salle à proximité du Cabinet.

PUBLIC CONCERNÉ Gestionnaires du personnel (DRH, RAF, RRRH, assistant(e)/chargé(e) RH, ...).
Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

PREREQUIS Aucun prérequis

INSCRIPTION Au plus tard le **10/02/2025**

- Bulletin d'inscription à adresser **par mail** à formation@tenfrance.com ou inscription via internet : [CLIQUEZ ICI POUR S'INSCRIRE](#)
- Inscription confirmée par mail par le service formation (avec les modalités de déroulement de la formation) et envoi de la convention de formation
- Envoi d'un accès extranet réservé au responsable de la formation (« espace entreprise »)
- Envoi d'un accès extranet propre au stagiaire (« espace apprenant »)

ACCESSIBILITE Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

ÉQUIPEMENT REQUIS Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro

POITIERS ■ PÔLE RÉPUBLIQUE 2 - 23 RUE VICTOR GRIGNARD - CS 61074 - 86061 POITIERS CEDEX 9
PARIS ■ 18 AVENUE DE L'OPERA - 75001 PARIS

  www.tenfrance.com

TEN FRANCE SELARL D'AVOCATS AU CAPITAL DE 890,0824 € ■ RCS POITIERS 320 488 497 ■ CODE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 48-320 488 497 ■ SIRET 320 488 497 00043 ■ MEMBRE DE L'INSTITUT DES AVOCATS CONSEILS FISCAUX ■ MEMBER OF TEN - THE EUROPEAN NETWORK OF LAW FIRMS ASSOCIATION ■ MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTÉ



☞ Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm>:
- notre règlement intérieur formation,
- nos conditions générales de vente,
- notre livret d'accueil formations.

1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette formation est que le stagiaire :

- connaisse les principes juridiques issus des textes et de la jurisprudence pour guider son action face aux différentes manifestations d'une relation amoureuse dans l'entreprise.

- soit capable de gérer les différentes problématiques de la manière la plus adaptée possible.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure en page 5 du présent programme.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION / MOYENS

Chaque stagiaire recevra le support de formation, un questionnaire de contrôles des connaissances, une évaluation à chaud, une feuille d'émargement à signer.

Stagiaire en présentiel : l'ensemble des documents seront remis le jour de la séance.

Stagiaire en distanciel : l'ensemble des documents seront disponibles sur son extranet.

Quel que soit le mode de participation, le retour de la feuille d'émargement individuel est impératif (avec ou sans le questionnaire « contrôle des connaissances »), soit par remise à l'intervenant soit par signature en ligne sur l'espace extranet, dès la fin de la séance.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée d'exemples pratiques, des problématiques pouvant se poser face aux différentes manifestations et implications de la relation amoureuse née dans l'entreprise. Un powerpoint servira de support de formation.

Le formateur répondra à toutes les questions posées en lien avec la formation. Des échanges entre intervenant et stagiaires ponctueront l'intervention.

c) OUTILS UTILISÉS

Au cours de cette intervention, une évaluation des apprentissages sera opérée par un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires sur la base d'un questionnaire.

d) ACCES EXTRANET

« **Espace apprenant** » pour le stagiaire :

Le stagiaire recevra via sa convocation le lien pour se connecter à son espace apprenant sur la session concernée. Il y retrouvera toutes les informations utiles et les documents en lien avec la formation

« **Espace entreprise** » pour le contact entreprise :

Le contact entreprise recevra un lien de *skills.fr* pour se connecter à l'espace entreprise. Il y retrouvera les documents liés à la formation du stagiaire inscrit.

4. ANIMATION

Cette formation est prioritairement dispensée par **Maître Béatrice CHIGNON, avocate associée**.

Toutefois, des intervenants autres que ceux mentionnés ci-dessus, et appartenant au secteur conseil social pourront être amenés à animer cette formation, en cas d'indisponibilité de l'un des animateurs.

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaire en présentiel : Le stagiaire présent ainsi que l'intervenant devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de séance

Stagiaire en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenant au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

Pour une meilleure interactivité avec l'intervenant et faciliter le contrôle des présences, le stagiaire devra donc activer sa webcam et s'identifier avec ses nom et prénom lors de sa connexion à la session.

En fonction du mode de participation du stagiaire à la formation, la feuille d'émargement devra soit être remise à l'intervenant, soit être adressée par mail à formation@tenfrance.com soit via l'extranet du stagiaire, dès la fin de la séance.

6. ÉVALUATIONS DU STAGIAIRE

a) CONTROLE DE LA COMPREHENSION ET L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES PAR LE STAGIAIRE

⇒ Evaluation par le biais de questions / réponses dont la correction sera effectuée collectivement

b) ÉVALUATION A CHAUD

- ⇒ Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs
- ⇒ Évaluation du déroulement global de la formation

c) ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé, par mail, au stagiaire et au responsable mentionné sur le bulletin d'inscription, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer quelque temps après la formation l'effet des apprentissages dans la vie professionnelle du stagiaire.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation, le stagiaire devra impérativement remettre à l'intervenant ou via son compte extranet **l'évaluation à chaud complétée** (auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs / évaluation du déroulement global de la formation).
- 2) Envoi au stagiaire du certificat de réalisation et de la feuille de présence régularisée par mail et disponible sur « l'espace apprenant » et « l'espace entreprise ».
- 3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « évaluations du stagiaire »), sera adressé au stagiaire et au responsable (hiérarchique ou de la formation), une évaluation à froid (questionnaire) portant sur l'acquisition des connaissances par le stagiaire et leurs applications dans l'entreprise. Ces 2 évaluations seront à renseigner sur « l'espace apprenant » pour le stagiaire et sur « l'espace entreprise » pour le responsable.

8. CONTACTS

Tél : 05 49 55 99 17 **Mail** : formation@tenfrance.com

Référent pédagogique

Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

Référent handicaps

Benoît TRIPON, avocat associé
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

Référent administratif

Fabienne JAMMES, assistante



Interlocuteur : *Maître Béatrice CHIGNON*
Tél : 05-49-55-80-77
bchignon@tenfrance.com

CONTENU DE LA FORMATION

LA RELATION AMOUREUSE DANS L'ENTREPRISE

Que peut faire l'employeur face à Cupidon ?

Introduction

- ❶ L'employeur doit-il être informé de la naissance d'un couple parmi ses collaborateurs ?
- ❷ Comment gérer les manifestations démonstratives au sein de l'entreprise ?
- ❸ Quelles latitudes a l'employeur face aux demandes d'aménagement d'horaires ou de prise de congés payés ?
- ❹ Comment gérer les interférences de la relation amoureuse dans l'exercice du pouvoir hiérarchique ?
- ❺ Quels sont les points de vigilance en cas de licenciement de l'un des deux salariés ?
- ❻ Comment appréhender les problématiques pouvant naître au sein de l'entreprise à la suite de la séparation du couple de salariés ?

Conclusion